



Ottawa, Canada

Programme énergétique favorisant l'exploration et les investissements . . .	1
Nouvelle législation bancaire	3
Reprise des niveaux normaux d'exportations céréalières à l'URSS.	3
Don à la Conférence sur l'énergie	3
Aide aux sinistrés italiens	3
Une production de la SCHL remporte un premier prix	4
Bientôt au Manitoba, un premier service commercial Télidon	4
Réflexions sur l'immigration et l'accroissement de la population au Canada	5
L'armée américaine choisit les moteurs Bombardier	6
Village de sécurité routière modèle de renommée internationale	6
Le palais des Nains à Montréal	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Programme énergétique favorisant l'exploration et les investissements

Le Programme énergétique national est juste envers l'industrie du pétrole et du gaz, particulièrement à la lumière de sa croissance spectaculaire depuis 1973 et compte tenu de la promesse d'une croissance tout aussi forte au cours des années 80, a déclaré, le 26 novembre à Montréal, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, devant l'Association canadienne d'études fiscales.

Le Ministre a précisé que le Programme, annoncé le 28 octobre, éliminait "une injustice fondamentale dont souffrait l'ancien régime de stimulants qui favorisait, sans le vouloir, les sociétés étrangères au détriment des sociétés canadiennes". Voici des extraits du discours de M. Lalonde.

...Le programme favorisera les investissements dans l'énergie là où le besoin se fait le plus sentir, c'est-à-dire dans les projets non classiques et tertiaires, dans les régions pionnières et au large des côtes, où la plupart des approvisionnements futurs en pétrole et en gaz sera trouvée. En même temps, il y aura des stimulants pour la mise en valeur continue du pétrole et du gaz tirés de sources classiques accessibles. Nous assisterons à la multiplication des projets de mise en valeur des sources classiques de pétrole dans l'Ouest; il appartiendra aux deux ordres de gouvernement de fournir les stimulants nécessaires...

Le Programme énergétique national fixe une norme minimale d'équité appli-

cable au partage des recettes tirées de la production du pétrole et du gaz. D'une récente moyenne de 45 p. cent des recettes, les provinces productrices n'abandonneront que deux points de pourcentage, pour en garder 43. La part de l'industrie est réduite d'environ 45 à 33 p. cent. Celle du gouvernement fédéral passe de 10 à 24 p. cent. Ce dernier chiffre est considérablement inférieur à la part revendiquée par les gouvernements fédéraux d'autres pays. L'équité du partage des recettes doit cependant être jugée en fonction des réalités de la situation canadienne.

Pour un meilleur partage

Voici quelle est la situation: le gouvernement fédéral ne retient que 33 p. cent des recettes totales perçues par tous les gouvernements, mais il est responsable de 50 p. cent des dépenses, y compris les transferts de fonds.

L'explosion des recettes albertaines de pétrole et de gaz a aggravé ce déséquilibre. A mesure que les prix augmentaient, le fardeau fédéral d'une péréquation plus importante et d'autres paiements s'est développé beaucoup plus vite que la part fédérale des recettes.

J'ai déclaré récemment qu'il était nécessaire que le gouvernement fédéral augmente ses recettes pour aider à contrebalancer les effets néfastes de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel sur les économies des provinces non productrices...

Le Programme énergétique national ne suffira jamais, à lui seul, à atteindre cet



M. Marc Lalonde

C'était cette semaine...

La Loi sur l'Amérique du Nord britannique était amendée, le 16 décembre 1949, investissant le Parlement canadien du droit d'en modifier les dispositions ressortissant uniquement à la compétence fédérale. Certains domaines de juridiction provinciale, tels que les écoles et les droits linguistiques, ne peuvent donc être modifiés par le Parlement.

objectif global. Permettez-moi de vous rappeler que 90 p. cent de la part fédérale dans les recettes tirées du pétrole et du gaz de 1980 à 1983 seront dépensés pour les initiatives suscitées par le Programme de l'énergie. Seuls 10 p. cent seront affectés à des programmes économiques d'ordre général. Il est certainement possible d'atténuer à long terme le problème qui consiste à supporter le déficit en répartissant rationnellement l'argent dans des projets énergétiques qui stimuleront les perspectives économiques à long terme du Canada. En fait, il faut consacrer de l'argent à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement; mais il faut aussi investir plus que jamais dans des projets d'énergies de remplacement et d'économies d'énergie.

L'une de ces initiatives, d'ailleurs d'une importance cruciale, est le Programme des substituts du pétrole qui coûtera \$1,6 milliard de 1980 à 1983. Il a pour objectif de réduire de près de 400 000 barils par jour, soit ce que nous importons actuellement, nos importations de pétrole d'ici 1990. Cet objectif est certainement réalisable. Il ne comporte presque aucun risque, et les avantages économiques sont énormes.

Cette approche sélective tranche nettement sur la solution qui consiste à laisser les prix canadiens du pétrole et du gaz s'élever rapidement jusqu'aux niveaux mondiaux, solution qui suppose que, si l'on consacre suffisamment d'argent à un problème donné, il disparaît.

Nouveau régime de stimulants

Nous ne comptons pas sur des miracles pour régler le problème de l'équilibre de l'offre et de la demande pendant les 10 prochaines années... Notre nouvelle méthode consiste à régler la demande et à accélérer la mise en valeur de sources connues d'énergie.

Nous entendons, par exemple, déployer tous les efforts nécessaires pour conclure rapidement, avec l'Alberta, un accord qui soit satisfaisant pour tous... Les recettes pétrolières et gazières de l'Alberta passeront d'environ \$6,3 milliards en 1980 à \$9,7 milliards en 1983, ce qui donne un total, pour la décennie, de plus de \$100 milliards.

Le Programme énergétique national signifie que l'Alberta continuera d'être de loin la province du Canada qui jouira de la plus grande prospérité et du plus grand essor.

...Il nous faut un programme dynami-

que de récupération tertiaire et d'exploitation du pétrole lourd et des sables bitumineux. C'est pourquoi nous avons offert de généreux stimulants dans ces domaines. Nous avons fixé le prix consenti aux usines de traitement de sables bitumineux à \$38 le baril, indexé selon l'Indice des prix à la consommation, et celui qui est consenti à la valorisation du pétrole, à \$30 le baril, également indexé. Nous avons montré le souci que nous avons du progrès dans ce domaine en prenant une action directe pour garantir que le projet d'exploitation des sables pétrolifères Cold Lake n'échoue pas dans les six prochains mois. Tous ces projets, cependant, ne réussiront qu'à rattraper la réduction croissante de la production de pétrole classique durant les années 80.

La sécurité des approvisionnements repose sur une multiplication rapide des travaux d'exploration dans les régions pionnières et au large des côtes, la plupart de ces zones de compétence fédérale sont appelées les Terres du Canada. Le produit des nouvelles réserves de pétrole et de gaz découvertes dans ces régions prendra beaucoup plus de temps à atteindre le marché que le produit classique. Afin d'éliminer cet obstacle et de tenir compte des prix plus élevés, des risques plus élevés et de l'absence de stimulants offerts par les provinces, nous avons mis en place un nouveau régime de stimulants à l'exploration pour les Terres du Canada.

Ce qui nous amène au troisième grand objectif du Programme énergétique national, notamment l'accès des Canadiens à une participation accrue dans les industries énergétiques, en particulier celles du pétrole et du gaz naturel.

Il faut cependant agir dès maintenant. La hausse prévue pour la valeur des actifs de l'industrie, par suite de la montée des prix, placera hors d'atteinte nos objectifs de canadianisation.

Passons ces objectifs en revue: une propriété canadienne d'au moins 50 p. cent dans la production de pétrole et de gaz d'ici 1990, un contrôle canadien dans un nombre appréciable des plus grandes entreprises pétrolières et gazières, et un accroissement de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada...

Le coût net des investissements d'exploration dans des terres provinciales, après déduction d'impôt et paiements d'encouragement, s'élèvera à 31 cents pour chaque dollar dépensé par les sociétés contrôlées par des Canadiens et qui

appartiennent à des Canadiens dans une proportion supérieure à 75 p. cent, si l'on suppose un taux d'imposition de 47 p. cent. Le coût net se chiffrera à 39 cents pour chaque investisseur dont le revenu s'inscrit dans la fourchette d'imposition de 40 p. cent. Pour les Terres du Canada, ces chiffres seraient de 7 cents pour les sociétés, de 12 cents pour les particuliers.

Encourager les investissements

Notre intention est claire: mobiliser, à grande échelle, des capitaux qui seront investis dans le secteur énergétique. Les nouvelles mesures fiscales grugeront certainement une partie des recettes prévues de la production. Cependant, nous sommes conscients que nous devons faire en sorte que l'ensemble des mesures ne produise pas d'effet imprévu sur des sociétés ou des groupes de sociétés.

Beaucoup de personnes penseront que le nouveau régime de paiements pour encourager les sociétés constitue avant tout une protection fiscale. Le régime permettra évidemment de réduire les impôts des sociétés qui peuvent en bénéficier. Mais ces mesures d'encouragement peuvent être envisagées de façon plus constructive; en effet, elles renferment d'innombrables possibilités sur le plan des investissements.

S'ils envisagent ainsi ces paiements, les contribuables qui se trouvent dans la tranche fiscale la plus élevée se rendront compte que 25 p. cent d'intérêts dans un puits de \$30 millions au large des côtes ne leur coûtera maintenant que la somme nette de \$500 000... Sans ces nouveaux paiements incitateurs, ce même intérêt de 25 p. cent aurait coûté beaucoup plus cher.

Pour les personnes à revenu moyen, le nouveau régime offre une bien meilleure protection fiscale ainsi que la possibilité d'investissements encore meilleurs dans la recherche d'un bien de plus en plus précieux. Pour les contribuables qui se trouvent dans la tranche fiscale de 40 p. cent, les coûts de forage d'exploration baisseront, après déduction d'impôt, de 60 à 12 cents pour chaque dollar lorsqu'il s'agira des Terres du Canada. Ils se trouveront, pour ainsi dire, sur le même pied que les contribuables dont la tranche fiscale est de 60 p. cent et qui doivent verser 8 cents pour chaque dollar investi dans le forage. Ainsi, les groupes à revenus moyen et faible pourront entrer dans le "jeu" des ressources pour la première fois en si grand nombre.

Nouvelle législation bancaire

La Loi de 1980 modifiant la législation bancaire est entrée en vigueur le 1er décembre. Elle établit le cadre législatif du système bancaire du Canada jusqu'à la prochaine révision décennale en 1991.

La révision de la législation bancaire a débuté il y a six ans, lorsque le ministre des Finances a demandé aux parties intéressées de faire des présentations sur la question. Un Livre Blanc a été publié deux ans plus tard. Ce dernier ainsi que les quatre projets de loi présentés ultérieurement ont fait l'objet d'audiences exhaustives devant des comités du Sénat et de la Chambre.

La nouvelle loi retient les quatre propositions de principes généraux annoncées dans le Livre Blanc de 1976, à savoir:

- augmenter la compétitivité en prévoyant un meilleur accès au système bancaire pour les institutions canadiennes nouvelles ou existantes;

- reconnaître la présence des filiales de banques étrangères existantes dans le système bancaire et leur accorder, ainsi qu'aux filiales des autres banques étrangères, un rôle concurrentiel au sein du système canadien, tout en garantissant que le système bancaire canadien demeurera principalement sous contrôle et gérance canadiens;

- établir l'Association canadienne des paiements, laquelle garantirait que le mécanisme national de compensation évoluera de façon équitable pour tous les participants, qu'il sera sensible aux changements technologiques et qu'il sera efficace;

- raffermir la compétitivité dans les marchés de capitaux en élargissant les pouvoirs des banques afin d'englober le crédit-bail financier, "l'affacturage" et le capital-risque. La Loi précise également les pouvoirs des banques dans certains domaines tels que l'informatique et la souscription des titres de sociétés.

Deux groupes d'articles ne sont pas entrés en vigueur le 1er décembre. Le premier porte sur les règles régissant la publicité des banques relative aux taux d'intérêt sur les dépôts et les emprunts. La promulgation de ces articles est reportée jusqu'à ce que de nouveaux règlements y afférant entrent en vigueur. Le deuxième groupe porte sur l'abrogation des parties de la Loi sur l'Association des banquiers canadiens conférant à l'Association le pouvoir d'exploiter le système de compensation des chèques.

Reprise des niveaux normaux d'exportations céréalières à l'URSS

"Le gouvernement a maintenant décidé de permettre la reprise des exportations normales de céréales à l'URSS et de n'imposer aucune restriction quant aux quantités qui pourront y être exportées en 1980-1981", a déclaré, le 28 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, devant le comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures et la Défense nationale.

Le gouvernement a pris cette décision parce que la diminution des exportations céréalières canadiennes a avantagé d'autres exportateurs de céréales en URSS et à cause, aussi, des doutes exprimés, au Canada et à l'étranger, sur l'efficacité de l'embargo décrété par les États-Unis.

Le Canada a l'intention de maintenir ses exportations céréalières sur tous ses marchés traditionnels, y compris l'Union soviétique. Pour la campagne en cours, [les] exportations vers l'URSS augmenteront par rapport à celles de l'an dernier, mais le gouvernement ne veut ni tirer avantage des politiques d'exportation des États-Unis ou d'autres pays, ni accroître

les livraisons canadiennes au-delà des niveaux qui auraient été exportés en l'absence de l'embargo partiel.

Le Ministre a expliqué comment la position du Canada sur cette question s'insérerait dans le cadre d'une politique globale à l'égard de l'URSS.

"Compte tenu de la situation en Afghanistan et dans le monde en général, le gouvernement entend continuer à suivre de près les relations avec l'Union soviétique, a déclaré le Ministre. Nous restons toujours convaincus que les Soviétiques doivent mettre fin à leur occupation de l'Afghanistan et qu'il devrait y avoir un règlement négocié protégeant adéquatement les intérêts de toutes les parties. Nous croyons également que le maintien des troupes soviétiques en Afghanistan constitue un obstacle majeur à une amélioration des relations canado-soviétiques. C'est pourquoi il n'est pas question pour nous de prendre d'initiative dont la fin propre serait d'améliorer ces relations. Toute modification de politique nécessaire pour protéger les intérêts canadiens se fera de façon sélective et au cas par cas".

Don à la Conférence sur l'énergie



Le représentant permanent du Canada aux Nations Unies, M. Michel Dupuy (à gauche), remet un chèque de \$100 000 à M. H. Gherab, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le chèque est une contribution du Canada à la préparation de la Conférence qui se tiendra à Nairobi en août 1981.

Aide aux sinistrés italiens

Un avion des Forces canadiennes a transporté des provisions d'urgence destinées aux sinistrés du séisme qui a secoué dernièrement la région de Bari, dans le Sud de l'Italie.

L'avion, parti de la base des Forces canadiennes de Lahr, en République fédérale d'Allemagne, contenait des couvertures, des vêtements chauds et des denrées alimentaires.

"La plus récente liste de besoins précis que nous a communiquée le gouvernement italien... comprenait des objets disponibles à la base des Forces canadiennes de Lahr", ont déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et le ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, en annonçant l'envoi. "Ces provisions combleront une partie de l'ensemble des besoins de la première phase de secours d'urgence".

Le ministre d'État au Multiculturalisme, M. James Fleming, avait annoncé quelques jours plus tôt, en son nom et au nom de M. MacGuigan, une contribution du gouvernement du Canada à l'Italie, s'élevant à \$1,8 million.

Une production de la SCHL remporte un premier prix

Un film de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), *Logement sans barrières*, a remporté le premier prix, catégorie "Intégration dans la société" au Congrès mondial de 1980 sur la réadaptation. Il a été choisi parmi 65 présentations venues du monde entier.

Le scénario du film est dû à un architecte, M. Jean-Rémi Champagne, conseiller en matière de logement pour personnes handicapées. M. Champagne oeuvre depuis longtemps à sensibiliser les Canadiens aux barrières physiques et sociales qui limitent pour les personnes handicapées l'accès aux immeubles.

La réalisation cinématographique s'est faite sous la direction de Judith Eglington, directeur producteur des services audiovisuels de la SCHL. Le scénario du film, d'une durée de 28 minutes, gravite autour d'une discussion entre trois architectes spécialisés dans la conception d'habitations pour personnes handicapées. Tandis que Steven Bleyer, Pamela Cluff et Patricia Falta se penchent sur les problèmes des handicapés et sur les moyens de construire des logements qui leur soient accessibles, des images d'immeubles et de personnes handicapées y cherchant accès sont projetées sur l'écran.

De courtes narrations d'expériences vécues par quelques-unes d'entre elles



Des rampes à pente douce permettent l'accès aux maisons, comme on peut le voir sur cette photo montrant l'entrée de CORDI, résidence d'Ottawa où habitent une dizaine de jeunes handicapés physiques. Certains immeubles commerciaux sont dotés de telles rampes mais leur usage n'est pas encore assez généralisé.

renforcent le message de *Logement sans barrières*.

Réalisé par une équipe du Groupe de développement social de la Société, sous la direction de M. Champagne, le film s'adresse en particulier aux constructeurs, aux architectes, aux urbanistes, à tous ceux, enfin, qui s'intéressent au logement ou à l'éducation des handicapés.

Le film a pour but de sensibiliser le public aux entraves physiques inhérentes à nos logements et à notre environnement. Or, par des modifications mineures apportées aux plans de construction on peut rendre les immeubles accessibles à tous, sans difficulté et en tenant compte de critères esthétiques. Il démontre aussi que les immeubles sans barrières architecturales sont tout à fait rentables à prix sensiblement égal.

Depuis qu'il a été primé, *Logement sans barrières* est en demande dans le monde entier. Il est disponible dans les versions française et anglaise par l'intermédiaire des succursales de la SCHL qui peuvent prêter des copies pour de courtes durées. Le film sera traduit en coréen.

Pour un achat, s'adresser à PFA Laboratories, 330 Adelaïde Street West, Toronto, Ontario, Canada.

Bientôt au Manitoba, un premier service commercial Télidon

Une première mondiale aura lieu en avril 1981 avec le lancement d'un service commercial Télidon dans le Sud du Manitoba. L'annonce en a été faite récemment par le ministre des Communications, M. Francis Fox.

Cette première constitue "une autre percée majeure" pour la commercialisation du système de télévision bilatérale de pointe créé par le ministère des Communications.

Une maison d'édition électronique de Toronto, Infomart, en collaboration avec le gouvernement du Manitoba, offrira aux agriculteurs manitobains un accès direct à un service d'information spécialisé.

Baptisé *Grassroots*, ce service fournira instantanément à ses usagers toutes les données voulues sur les cours du marché, le coût des aliments du bétail, les prévisions céréalières, et autres. Les agriculteurs y auront accès grâce à des terminaux Télidon installés dans des lieux publics: bureaux des services agricoles provinciaux, centres communautaires, silos à grains et autres endroits où se négocient et se discutent les marchés et les activités agricoles.

Le service démarrera avec quelque 25 terminaux à usage gratuit. Il devrait s'étoffer rapidement au fur et à mesure que les usagers se familiariseront avec tous les avantages que comporte l'accès direct à des renseignements essentiels, à la planification et aux prises de décision que nécessite quotidiennement l'agri-
négoce.

M. Fox a signalé que 150 de ces terminaux seraient installés dans la région d'Elie-St-Eustache au cours de l'été, dans le cadre de l'essai mené conjointement par la Manitoba Telephone System et le ministère des Communications visant à la prestation par fibres optiques des services Télidon, de télévision, de radio MF et d'autres systèmes de communication. Infomart précise que les participants aux essais d'Elie auront tous accès aux renseignements *Grassroots*.

La Société pour l'expansion des exportations a annoncé la conclusion d'une opération de crédit-fournisseur afin d'appuyer la vente de huit débardeuses *Tree Farmer*, fabriquées par Hawker Siddeley Canada Ltd., à Sipad Ro Export-Import de Sarajevo (Yougoslavie).



Un service d'autobus spécialement adaptés facilite les déplacements des handicapés. Une plate-forme mobile, installée sur le côté, permet aux personnes en chaise roulante d'entrer et de sortir de l'autobus sans problèmes.

La chronique des arts

Réflexions sur l'immigration et l'accroissement de la population au Canada

En 1981, le Canada accueillera de 130 000 à 140 000 immigrants.

“Ce niveau, établi à la suite de consultations avec les gouvernements provinciaux et de nombreux organismes privés, nous permettra d'obtenir un flot d'immigration correspondant aux besoins prévus de main-d'oeuvre et nous permettant également de respecter nos engagements en matière de réunification des familles et de rétablissement des réfugiés”, a déclaré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, en déposant un rapport sur cette question à la Chambre des communes.

“On s'attend que le marché du travail [au Canada] prenne de l'expansion au cours des années 80. Le gouvernement entend continuer d'honorer la politique qui assure aux citoyens canadiens et aux résidents permanents la priorité en matière d'emploi et qui les aide à le faire par l'utilisation continue de programmes de formation et de mobilité”, a expliqué M. Axworthy. Toutefois, tous les besoins en main-d'oeuvre ne pourront être entièrement satisfaits sur place et le recrutement de travailleurs à l'étranger sera nécessaire.

“Les niveaux pour 1981 comprennent un apport global planifié de 16 000 réfugiés à la charge du gouvernement. On placera plus d'emphase sur le mouvement de réfugiés en provenance de l'Amérique Latine et de l'Europe de l'Est, bien que l'on s'attende que le plus grand nombre de réfugiés nous viennent encore de l'Indochine...”, a poursuivi M. Axworthy. Quant aux réfugiés parrainés par les groupes bénévoles, leur nombre est en sus de ceux à la charge du gouvernement, permettant ainsi au secteur privé d'accroître le nombre global de réfugiés au Canada.

L'immigration de 1900 à 1979

Durant cette période, la population du Canada a quadruplé. Il y a eu, durant ces années, 23 millions de naissances, 9 millions de décès, 9,2 millions d'immigrants et environ 5 millions d'émigrants. En valeur absolue, il s'agit d'un accroissement de l'ordre de 18 millions.

Au cours des 30 années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, 4,5 millions d'immigrants sont venus accroître la population du Canada. Bien que, depuis 1946, la moyenne annuelle des entrées soit d'environ 140 000 personnes, le total a varié largement selon les années, passant

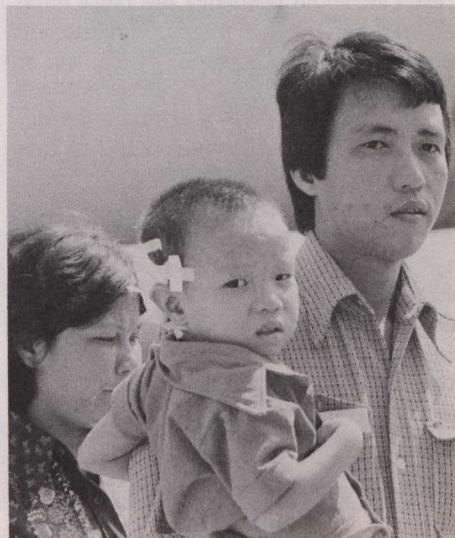
de 64 000 en 1947 à 282 000 et 223 000 en 1957 et 1967 respectivement.

Les arrivées massives d'immigrants ont, en règle générale, suivi de très près des périodes de forte croissance économique. Les nouveaux arrivants étaient habituellement attirés par un faible taux de chômage, une abondance de nouveaux débouchés et la promesse d'un niveau de vie plus élevé.

La souplesse des lois canadiennes en matière d'immigration a grandement facilité l'arrivée d'immigrants durant les années 50 et 60, ainsi qu'au début des années 70. Ces entrées massives ont eu des conséquences d'une grande portée. En effet, l'immigration a eu une très grande influence sur la structure par âge de notre population, puisqu'elle a augmenté les groupes d'âge moyen, intensifié les effets de l'accroissement du taux de fécondité et stimulé la demande de logements, d'emplois et d'écoles.

L'intégration des immigrants à la société canadienne a été facilitée par la tendance de ce groupe à modifier sensiblement ses caractéristiques en fonction de la situation économique existante. Alors que 50 à 55 p. cent de la population immigrante s'est presque toujours rangée dans les groupes d'âge variant entre 15 et 34 ans, leur situation de famille par contre a changé selon la conjoncture, tout comme ont aussi changé les qualifications professionnelles des immigrants.

Par exemple, en 1955-1956, années où la vague de prospérité économique attei-



Immigrants d'aujourd'hui.



Arrivée d'immigrants au début du siècle.

gnait un sommet, le pourcentage d'immigrants célibataires était exceptionnellement élevé, une plus grande proportion des intéressés avait rejoint les rangs de la population active et les secteurs d'emploi favorisés étaient la construction, la fabrication et les travaux mécaniques. Toutes ces caractéristiques reflétaient fidèlement le climat économique du milieu des années 50 alors que l'augmentation du volume des investissements, le développement des industries manufacturières et la construction d'installations hydro-électriques augmentaient les besoins du Canada pour ces catégories de travailleurs. Les taux de chômage relativement bas enregistrés durant cette période démontrent avec quelle facilité l'économie canadienne pouvait absorber les travailleurs immigrants.

En 1956, 88 p. cent de tous les immigrants venus s'établir au Canada arrivaient de Grande-Bretagne et d'Europe continentale. Cette prédominance a décliné progressivement et, en 1977, les Européens ne comptaient plus que pour 35,5 p. cent du total. Au cours des dernières années, on a pu observer des changements radicaux quant aux pays d'origine des immigrants, notamment une augmentation du nombre de personnes venant d'Asie, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Antilles.

Nouvelle loi sur l'immigration

La prospérité économique des années 50 et 60 a de toute évidence favorisé l'immigration. En revanche, le ralentissement

général de la croissance économique au cours des années 70 et la hausse vertigineuse du taux de chômage ont forcé le gouvernement canadien à reconsidérer sa politique en matière d'immigration. En avril 1978, une nouvelle Loi sur l'immigration était adoptée. Elle a pour but d'établir un rapport entre le nombre total d'immigrants d'une année donnée et la situation socio-économique. Bien que les principes de base soient la non-discrimination, la réunion des familles et l'accueil des réfugiés, la loi vise également à favoriser les objectifs sociaux, économiques, démographiques et culturels du Canada. Elle prévoit un contingentement annuel du nombre d'immigrants que le Canada sera en mesure d'absorber sans problème, établissant ainsi un équilibre entre leur nombre et les besoins réels de la population et du marché du travail.

Fléchissement de l'émigration

Il y a eu aussi un nombre important de personnes qui ont quitté le Canada, neutralisant ainsi, dans une certaine mesure, les effets de l'immigration. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre des émigrants s'est élevé à quelque deux millions de personnes, soit une perte annuelle d'environ 57 000 habitants.

La structure de l'émigration s'est profondément modifiée au cours des années 70. Non seulement le nombre total des sortants a-t-il fléchi, mais le mouvement le plus marqué, c'est-à-dire l'émigration vers les États-Unis, a beaucoup diminué. Alors que vers le milieu des années 50 jusqu'au milieu des années 60, l'émigration vers les États-Unis s'élevait à environ 80 p. cent des sorties totales du Canada, ce taux est tombé à 40 p. cent durant les dernières années. En outre, la récession de 1975 n'a pas donné lieu à un mouvement parallèle d'émigration, mais il est possible que le bond considérable enregistré par l'émigration en 1977 ait été une réaction à retardement au ralentissement antérieur de l'activité économique.

Malgré une croissance démographique rapide pendant les années 50 et le début des années 60, le Canada possède toujours l'un des plus hauts niveaux de vie. Le fait d'avoir pu intégrer à la main-d'oeuvre canadienne un très grand nombre d'immigrants tout en utilisant et en améliorant leur compétence, en adaptant notre système socio-économique pour tenir compte de leur venue et en leur offrant les services de l'État nécessaires, constitue sans aucun doute une réussite.

L'armée américaine choisit les motoneiges Bombardier

La compagnie Bombardier a obtenu, le 17 novembre, de l'armée de terre des États-Unis un contrat de \$1,6 million pour la fourniture de 100 motoneiges de modèle Alpine (accompagnées de leurs pièces de rechange) ainsi que pour 24 véhicules à chenille plus lourds utilisables aussi bien pour le transport des troupes que pour le cargo, peut-on lire dans un article du *Devoir* signé Gilles Provost.

Les Américains prévoient utiliser ces véhicules à leurs propres bases nordiques de l'Alaska et aussi en territoire canadien, autour des bases de détection radar de NORAD et pour les manoeuvres militaires communes dans le Grand Nord.

Ce contrat a été conclu dans le cadre des ententes canado-américaines de 1960 sur la mise en commun de l'industrie militaire.

En vertu de ces ententes, une société de la Couronne, la Corporation commerciale canadienne (CCC) est chargée de promouvoir les intérêts canadiens auprès des forces armées américaines.

Le palais des Nains à Montréal

"Voyez comment vivent les nains", proclame la brochure à l'usage des touristes. "Soyez un géant pour un jour seulement. Marchez parmi des gens d'une autre taille. Visitez leur palais."

Le palais des Nains, comme on l'appelle, est une des attractions touristiques les plus bizarres de Montréal. C'est l'ancienne résidence des deux nains célèbres en leur temps, maintenant décédés: Philippe et Rose Nicol, qui se faisaient appeler comte et comtesse Nicol. Ils prétendaient être le couple le plus petit du monde, et les plus riches de tous les nains.

Le comte entreprit une carrière dans un cirque alors qu'il n'était qu'un enfant et il gagna plus d'argent en vendant des photos de lui-même qu'il n'en recevait en salaire. Lors d'un séjour à Lowell (États-Unis), en 1906, il fit la connaissance de Rose Dufresne, l'épousa et quitta le cirque, sept ans plus tard, pour venir à Montréal construire sa maison.

Ce devait d'abord être un palais en miniature au milieu d'un parc (Lafontaine), mais la ville ne lui accorda pas la permission de le bâtir à cet endroit. Il

Village de sécurité routière modèle de renommée internationale

La ville de Victoria (Colombie-Britannique) possède un "village de sécurité" créé pour apprendre aux enfants les règles de la sécurité routière en milieu urbain. La renommée de ce "village" a dépassé l'Amérique du Nord et de nombreux pays s'intéressent à cette initiative. Les responsables du village de Victoria collaborent avec ceux d'un village semblable installé en Californie (États-Unis).

Dernièrement, l'on a ajouté des feux de circulation aux autres installations car les enfants n'en connaissent pas toujours la signification.

M. Cliff Green, le moniteur, est aussi mécanicien. Il a mis au point un châssis sur lequel le siège peut glisser permettant ainsi d'ajuster les véhicules à la taille des jeunes conducteurs en herbe.

Les installations du village sont spécialement conçues pour les enfants. La largeur des rues correspond aux véhicules utilisés et la hauteur des panneaux indicateurs permet aux enfants de mieux les percevoir.

décida donc de rénover une maison située dans les environs.

Le comte et la comtesse s'installèrent au rez-de-chaussée, et meublèrent toute la maison à leur échelle. "Il doit avoir eu beaucoup de problèmes au cours de ses voyages et décida qu'un jour il aurait sa propre maison", dit Huguette Rioux, qui a fait l'acquisition du palais en 1972, et qui, elle-même, mesure seulement 1,12 mètre. Le comte Nicol ouvrit immédiatement sa maison aux touristes, auxquels il demandait cinq cents d'admission.

La maison, bien que petite, contient beaucoup de choses intéressantes. Les lits, élégants, sont minuscules, et la salle de bain comporte des accessoires de modèle réduit. Un petit piano à queue, fabriqué à Chicago, orne le salon.

Tout, depuis les meubles en bois luxueux jusqu'à un très joli service à thé rouge et or possède sans doute maintenant une grande valeur. Mais ce sont les photos, les peintures et les documents écrits, exposés dans le corridor, qui sont les plus fascinants et les plus touchants.

On peut voir le comte lui-même, magnifiquement vêtu d'un smoking et d'un haut-de-forme, et portant une canne; il y a aussi la comtesse, en robe de mariée.

La chronique des arts

Toutankhamon bénéfique à Toronto

Une étude sur les retombées économiques indirectes de l'exposition des trésors de Toutankhamon révèle que des manifestations culturelles de ce type ont un impact positif sur l'économie.

Ainsi, l'exposition des trésors de Toutankhamon, tenue l'an dernier à l'Art Gallery of Ontario, à Toronto, a attiré plus de 780 187 visiteurs.

A la demande du musée torontois, du ministère ontarien de la Culture et de la Récréation, ainsi que du ministère des Finances, M. G. Wall, professeur à l'Université de Waterloo (Ontario), a réalisé une étude montrant que les visiteurs à l'Exposition ont dépensé plus de \$26 millions à Toronto. Ces dépenses englobent le logement, les frais de séjour et de déplacement, les souvenirs et le divertissement.

On apprend aussi que 56,1 p. cent des visiteurs venaient de l'extérieur de Toronto et qu'ils ont dépensé plus de \$17,5 millions. Environ 10,7 p. cent des visiteurs non torontois étaient Américains et 4,3 p. cent venaient des autres provinces canadiennes.

Le coucher nécessita 40 000 chambres d'hôtel. Pour se nourrir, les visiteurs déboursèrent \$5 millions.

En conclusion, l'étude démontre que cette exposition a pu stimuler l'économie de la région qui l'a accueillie.

L'époque victorienne revit au musée du Québec

Le musée du Québec présente jusqu'au 1er mars une exposition, intitulée *Regard sur le mobilier victorien*, dans laquelle on peut voir des meubles et accessoires de la période allant de 1837 à 1901.

La majorité des meubles de cette collection rappelle le style néo-rococo qui a beaucoup inspiré les artisans québécois de la deuxième moitié du XIXe siècle. Outre le sofa, le fauteuil, la berceuse et les deux chaises recouverts de crin de cheval tissé, qui ont appartenu à Sir Thomas Chapais, historien et homme politique québécois, on peut aussi admirer des chaises tapissées au petit point, des tables avec dessus en marbre, une horloge en marqueterie, des meubles richement sculptés, des objets décoratifs où les dorures, symbole de la réussite à cette époque, abondent.

Exposition itinérante d'oeuvres d'art créées par des détenus



Le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, regarde avec intérêt une oeuvre de Moe Pypher présentée à l'exposition Arts 80 dans les prisons. L'artiste est à sa gauche.

Une exposition itinérante intitulée, *Arts 80 dans les prisons*, s'est terminée ce mois-ci à Niagara Falls (Ontario) après avoir été présentée dans 90 localités environ, de la Colombie-Britannique à l'Île-du-Prince-Édouard.

La sélection des oeuvres présentées s'est faite à la suite d'un concours qui, chaque année, permet à des détenus artis-

tes, écrivains, musiciens et artisans de recevoir des prix allant jusqu'à \$5 000. Offerts par des sociétés ou des particuliers qui voient en la créativité le premier pas vers le respect de soi, ces prix permettent aux gagnants d'acheter du matériel d'artiste ou de poursuivre leurs études.

L'Exposition est présentée par la Prison Arts Foundation, organisation nationale de bienfaisance qui encourage les activités et programmes créatifs à l'intention des détenus. L'idée a pris naissance en 1969 avec un concours de cartes de Noël; depuis, la Fondation attire chaque année un nombre croissant de prisonniers qui prennent part à une variété de programmes. Outre cette exposition nationale d'art et d'artisanat, plusieurs projets littéraires, musicaux et théâtraux sont en cours.

En 1980, l'Exposition a fait partie de l'Exposition nationale du Canada.



Ensemble victorien néo-rococo. Fauteuil fabriqué par Philippe Valières vers 1870.

Le cercle Molière a adapté pour la scène le roman de Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché*. La chaîne française de Radio-Canada avait largement fait connaître le roman en créant un télé-feuilleton, *Les Belles Histoires des pays d'en haut*, basé sur l'oeuvre de Claude-Henri Grignon. L'adaptation scénique de Roger Auger a pour titre *Séraphin Poudrier*, nom du principal personnage, homme rusé et avare.

Nouvelles brèves

Un ancien ministre canadien de la Défense, M. Barnett Danson, faisait partie du groupe formé pour observer les élections qui ont eu lieu en Ouganda le 10 décembre.

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) et la Banque de Nouvelle-Écosse ont annoncé la signature d'une ligne de crédit de US\$14,1 millions avec la Banco de Chile, qui est la plus grande banque privée du Chili. Cette ligne de crédit viendra appuyer des ventes de biens d'équipement et de services canadiens de divers exportateurs canadiens à des acheteurs chiliens. Elle permettra de financer des ventes canadiennes à des entreprises chiliennes de petite et moyenne tailles, et d'améliorer la position concurrentielle des exportateurs canadiens faisant affaire au Chili.

L'Université du Québec à Montréal offre à présent un programme en thanatologie qui comprendra huit cours. Les deux premiers, offerts dès le début de 1981, traiteront de "la psychologie du mourir et du deuil" et "des institutions et de la mort au Québec".

Les répercussions socio-économiques de l'emploi de travailleurs inuit à la Nanisivik Mines Limited a fait l'objet d'une étude menée par l'Association des Inuit de la région de Baffin (Territoires-du-Nord-Ouest). Le Rapport renferme 18 recommandations visant à améliorer les conditions de travail et à favoriser une participation plus importante des Inuit. L'étude était financée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest et la Nanisivik Mines Limited.

Un chercheur canadien, M. Roger Doyle, se rendra en Thaïlande pour observer le développement des crevettes

géantes. M. Doyle, membre du département de biologie de l'Université Dalhousie, à Halifax (Nouvelle-Écosse), étudiera les méthodes utilisées par les scientifiques thaïlandais pour contrôler complètement le cycle de vie des crevettes. Les Thaïlandais envisagent aussi la possibilité d'élever des crevettes dans l'eau chauffée, par exemple, dans l'eau qui provient des centrales thermiques.

Le deuxième rapport du Groupe de consultation canado-américain de recherche sur le transport à distance des polluants atmosphériques vient de sortir. Il a été émis simultanément par le ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, et par le State Department, à Washington. Le Groupe a été créé en 1978 dans le but de soumettre aux gouvernements du Canada et des États-Unis un compte rendu précis de la nature du problème du transport à distance des polluants atmosphériques. Le deuxième rapport annuel se veut un complément du rapport précédent et cherche à présenter une évaluation scientifique plus détaillée de la situation.

Une compagnie allemande, URANERZ, a annoncé la découverte d'uranium aux Monts Otish (sud-est de la Baie James). Deux forages distants de 70 mètres ont permis de localiser un gisement uranifère

à forte teneur et à faible profondeur. Il s'agit de la troisième découverte d'uranium au Québec: en 1976 des blocs erratiques étaient identifiés dans la région des Monts Otish et en décembre 1979 un gisement était mis à jour dans la région du lac Gayot. Cette troisième découverte s'inscrit dans le cadre d'un programme d'exploration mixte: Société de développement de la Baie James, URANERZ et CANICO (filiale de la compagnie de nickel INCO). (Québec Hebdo)

Un magicien d'Ottawa, M. Ruben Oliviera, a surpris bien des spectateurs en conduisant une auto les yeux bandés sans heurter aucun des obstacles du parcours. Malgré la démonstration de ses talents, la police ne lui donnera pas l'autorisation de circuler en ville! M. Oliviera explique sa prouesse par ses dons de télépathie.

Les acquisitions totales de framboises fraîches, pour l'année de récolte de 1980, par les conditionneurs canadiens ont été de 5 208 tonnes métriques.

Les premiers Jeux olympiques canadiens pour déficients mentaux se tiendront à Ottawa l'été prochain. L'on y attend plus de 700 athlètes.

Un cultivateur de la région de Windsor (Nouvelle-Écosse) a fait pousser une citrouille de 201,6 kilos.



Une vieille maison de style canadien français, construite 32 ans après la fondation de Bytown (ancien nom d'Ottawa), avait subi de nombreuses modifications. Des travaux de restauration, entrepris par son nouveau propriétaire, M. Joseph Petrie, lui ont redonné l'aspect qu'elle avait peu après sa construction en 1859. Elle ressemble au bâtiment qui logea le premier hôpital général d'Ottawa. Il s'agit aussi de l'une des dernières maisons de style canadien français que l'on peut encore voir dans la capitale.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.